



Adresse électronique: educsud92@free.fr



Adresse électronique: sdencgt92@wanadoo.fr

Réforme des rythmes scolaires : tout le monde y perd

Le projet de décret relatif à l'aménagement du temps scolaire a été publié mais largement repoussé par le Conseil Supérieur de l'Éducation. L'ensemble des organisations syndicales se sont opposées, abstenues ou n'ont pas pris part au vote. SUD Education et la CGT Educ'Action ont, bien entendu, voté contre, comme lors du vote concernant la loi d'orientation, suite logique de la précédente. Ce vote demeure cependant uniquement consultatif.

Que dit le projet de décret ?

° **24 h d'enseignement (en classe entière) sur 9 demi-journées** : lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin, avec la possibilité du choix du samedi matin par dérogation...

° **Des journées (lundi, mardi, jeudi, vendredi) ne pouvant excéder plus de 5 h 30** (sur les activités relevant des 24 h d'enseignement).

° **Des demi-journées ne pouvant excéder 3 h 30** (sur les activités relevant des 24 h d'enseignement).

° **Une pause méridienne minimum de 1 h 30** (mais pas de maximum fixé avec le risque de voir cette pause méridienne rallongée par les mairies qui ont, à ce moment-là, du personnel disponible : au final, nous finirons à 15 h 45 au lieu de 16 h 00 ou à 16 h 15 au lieu de 16 h 30).

° **L'aide personnalisée est supprimée et remplacée par des activités pédagogiques complémentaires, APC** (54 heures annualisées), Ces APC concernent "l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages" mais aussi "l'aide au travail personnel" et "une activité prévue par le projet d'école". L'organisation de l'APC est arrêtée par l'inspecteur (IEN) sur proposition du conseil des maîtres.

Les APC sont des activités organisées avec des groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves en difficulté, pour une aide au travail personnel, pour une activité prévue par le projet d'école éventuellement en lien avec le Projet Educatif Territorial. **Ainsi une partie de nos heures de travail, 1h30 par semaine, pourra être déterminée par les villes** ; c'est inacceptable: les mairies n'ont pas à intervenir dans nos choix pédagogiques et nous ne pouvons dépendre des aléas d'une politique locale ! Ce projet éducatif territorial (PET), Peillon veut en faire le pivot du fonctionnement de l'école et se sert du décret sur les rythmes comme d'un levier.

Seul réel rajout le terme "**pédagogique**". Jusqu'à présent, si le conseil d'école était saisi de l'organisation du temps périscolaire et consulté sur le projet d'école, **à aucun moment il n'avait été décisionnaire sur le plan pédagogique...** Or, désormais, il « Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire » (auparavant, c'était : « Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire ».) L'introduction du terme peut paraître anodine mais c'est un coin enfoncé dans le principe que la pédagogie relève des enseignants. Cela montre un mépris certain des enseignants.

Quelles conséquences réelles ?

Le projet de décret ne dit rien sur le temps de service des enseignants qui vont voir leurs conditions de travail se dégrader ! Aujourd'hui nos journées de travail sont trop longues, la charge de travail toujours plus lourde. Avec la réforme, nous aurions

- Une amplitude horaire par jour quasiment identique avec une demi-journée supplémentaire donc plus de fatigue.

- Un temps de travail effectif plus important.

- Une augmentation du temps, et des coûts de transports comme des frais de garde d'enfants.

Que dire aussi des animations pédagogiques dont on ne sait pas vraiment quand elles se tiendront : le mercredi après-midi ? Le samedi matin ? Ou même pendant les vacances ???

Pour les enfants, cela ne va pas vraiment changer leur quotidien. **Pour celles et ceux qui avaient une vraie coupure le mercredi**, cela va aggraver leurs conditions de vie. **Pour celles et ceux qui fréquentaient les centres aérés sous diverses formes**, ils prendront leur cartable en plus de leur sac à dos pour les mêmes centres aérés qu'ils fréquenteront le mercredi après-midi ! Leurs **journées seront toujours aussi longues** avec les APC, le passage de la pause méridienne à 2h, etc. L'immense majorité des enfants continuera de venir à l'école souvent avant 8 h 30 et encore plus souvent bien après 16 h 30... Ce problème ne peut être résolu par une simple réforme des rythmes scolaires.

Reste le problème des 24 h pour faire des programmes délirants et encore alourdis depuis 2008, qui contraint les enseignants à mettre de côté les activités culturelles, sportives ou artistiques. Quant à l'heure ou à la demi-heure prise en charge par les mairies, on peut légitimement s'interroger sur la qualité des activités et de l'encadrement, lorsque l'on sait que **pour faciliter la mise en place, le premier ministre annonce "un assouplissement du taux d'encadrement en centre de loisirs"**.

Cela en dit long sur ce qui va réellement se passer, et sur une réforme au rabais qui se fait au détriment des personnels. Rien ne change, en réalité, les RASED continuent de mourir à petit feu, les mêmes élèves sont maintenus dans les mêmes logiques d'échec scolaire.

La CGT Educ'Action 92 et SUD-Education 92 condamnent cette organisation de la semaine scolaire, pire que la précédente. Ils soutiennent l'action engagée dans le nord des Hauts de Seine pour obtenir le retrait du décret. Ils appellent donc tous les collègues

— à faire grève jeudi 17 janvier

— à participer aux assemblées générales de grévistes notamment celles de Gennevilliers, à 9 h 00 à la Bourse du travail, et de Nanterre à 10h dans la salle municipale Voltaire (33,35 rue Voltaire)

— à participer au rassemblement organisé ce jour-même devant l'Inspection d'Académie à 14 h 00

TOUS EN GREVE LE JEUDI 17 JANVIER

Il s'agit pour nos organisations d'aider à la construction d'un mouvement d'ampleur, destiné à faire céder le gouvernement, à l'obliger à retirer son décret. La grève du 17 janvier suit celle du 18 décembre, elle sera plus importante. En Seine Maritime le 17, à Paris le 22 janvier, des grèves similaires auront lieu. Partout, les grévistes décideront de la suite. SUD-Education 92 et la CGT-Educ'Action 92 pensent qu'il faut aller maintenant vers un mouvement de grève nationale...

Par ailleurs, SUD éducation et la CGT appellent à une grève nationale de toute la Fonction Publique. le jeudi 31 janvier, dont les revendications porteront aussi bien sur les questions d'austérité, d'emploi, de salaires, que sur les questions d'éducation.

Ces deux journées de mobilisation seront donc largement complémentaires.